

## Rapport en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat au 30 juin 2022

<p>1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP <i>Politique et stratégie d'investissement</i> <i>Moyens dédiés à l'ESG</i></p>	
<p>a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement</p>	<p>Afin de formaliser et de renforcer son engagement en matière de durabilité, Motion Equity Partners a défini une approche structurée qui guide ses actions à chaque étape du cycle d'investissement (phases d'acquisition, de développement et de sortie).</p> <p>Convaincue de son rôle dans la transition vers une société équitable et durable, la société de gestion a choisi d'utiliser les Objectifs de développement durable des Nations Unies comme principal outil d'analyse pour identifier l'impact de ses investissements. La société de gestion est en train d'intégrer progressivement les ODD dans le suivi de la performance extra-financière (avec une approche basée sur la dimension interne et externe).</p> <p>Cette approche concerne la majorité des participations étant donné que la stratégie consiste à prendre des participations majoritaires.</p> <p>Les critères ESG retenus sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- E : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets ;</li><li>- S : la formation des salariés ;</li><li>- G : la féminisation des conseils d'administration.</li></ul> <p>Afin de limiter son exposition au risque de durabilité, la Société de Gestion refuse d'investir dans des secteurs qu'elle considère comme non éthiques ou ayant des impacts négatifs importants tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les jeux d'argent ;</li><li>- Toute activité en relation directe avec : les organismes génétiquement modifiés, les armes et munitions, le tabac, le pétrole et le gaz ainsi que le charbon, l'exploitation de centrales nucléaires ;</li><li>- La pornographie.</li></ul> <p>Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales, les indicateurs suivants sont utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de postes créés ;</li><li>- Absentéisme ;</li><li>- Niveau de formation des employés ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accidents du travail ;</li> <li>- Présence de femmes au sein du CODIR ;</li> <li>- Eco conception ;</li> <li>- Labels environnementaux ;</li> <li>- Empreinte carbone ;</li> <li>- Accident (dommages à l'environnement).</li> </ul> <p>Ces KPIs seront éventuellement complétés par de nouveaux KPIs suite à la campagne de questionnaires auprès des investissements réalisés cette année. En effet, cette dernière comprend des questions directement liées aux besoins du reporting SFDR.</p>
<p>b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;</p>	<p>Comme élément clé de la gestion des risques et de la création de valeur, Motion Equity Partners informe régulièrement et de manière transparente ses souscripteurs ("LPs") sur les progrès en matière d'ESG pour les sociétés du portefeuille et au niveau de la société de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation dans les rapports aux investisseurs des principaux développements et actions ESG. Ces éléments sont mis à jour tous les six mois dans les rapports ;</li> <li>- A la demande des LPs, la société de gestion répond à des questionnaires ESG annuels basés sur les données collectées auprès du portefeuille ;</li> <li>- Publication d'un rapport d'impact annuel rédigé par l'équipe d'investissement pour présenter l'approche, les actions, et sensibiliser le lecteur.</li> </ul>
<p>c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;</p>	<p>Au 31 décembre 2021 les fonds sous gestion sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motion Equity Partners III A/B (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Greentech Partners (Co-Invest)</li> </ul> </li> <li>- Motion Equity Partners IV (2021) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Motion Hestia A (Co-Invest)</li> <li>o Motion Hestia B (Co-Invest)</li> </ul> </li> </ul> <p>Au total les encours sous gestion au 31 décembre 2021 s'élèvent à 372,3 millions d'euros.</p> <p>Seul le fonds Motion Equity Partners IV est classé article 8. Les encours de ce dernier s'élèvent à 37,8M€ ce qui représente 10% du total des encours.</p>

<p>d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;</p>	<p>NA</p>
<p>e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.</p>	<p>Signature de la charte de parité : Motion Equity Partners a souhaité affirmer son engagement à l'amélioration de la parité au sein des Sociétés de Gestion et des sociétés du portefeuille, en signant, début 2020, la Charte de la parité de France Invest. Cette Charte est composée de 30 engagements favorisant la parité, avec notamment les principaux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de femmes au sein des équipes d'investissement, des comités d'investissement décisionnels et des comités exécutifs des sociétés du portefeuille ;</li> <li>- L'adoption de politiques de recrutement plus inclusives et de mesures de rétention des femmes dans les entreprises dirigeantes, afin de contribuer à attirer les talents ;</li> <li>- Le suivi de la parité au sein des entreprises du portefeuille.</li> </ul> <p>Signature de l'UNPRI : Motion est signataire de l'UNPRI depuis 2015. Nous avons reçu la note A pour la deuxième année consécutive en 2020. Cette note a récompensé la qualité de l'approche durable adoptée par Motion Equity Partners pour l'ensemble de ses activités.</p> <p>Adhésion à l'iCi : en 2019, Motion Equity Partners a rejoint l'iCi. Il s'agit d'une initiative climatique qui réaffirme son engagement dans la lutte contre le changement climatique en soutenant les entreprises de son portefeuille à réduire leur empreinte carbone.</p>